



La gestion des matières résiduelles, ça nous concerne tous !

Avis de consultation publique

La Commission de la MRC de La Haute-Yamaska, constituée pour mener la consultation sur la modification proposée au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), recevra les commentaires, les suggestions et les questions de tous les intéressés au dossier dans le cadre des trois assemblées publiques et fera rapport au conseil de la MRC.

DATES	HEURES	ENDROITS
Lundi, 16 mars 2009	19 h	Salle communautaire de Sainte-Cécile-de-Milton, 130 rue Principale
Mardi, 17 mars 2009	19 h	Hôtel de ville de Granby, 87 rue Principale
Mercredi 18 mars 2009	19 h	Hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour

La participation à la consultation peut se traduire de quatre façons, au choix :

- 1- présence à une séance de consultation;
- 2- dépôt d'un mémoire au préalable. Le mémoire déposé avant la consultation peut également être présenté lors d'une séance publique;
- 3- dépôt ou présentation d'un mémoire lors d'une séance de consultation (sans dépôt préalable);
- 4- dépôt d'un mémoire sans se présenter à une séance de consultation. Dans ce dernier cas, la date limite pour déposer le mémoire est le vendredi 20 mars 2009.

Pour prendre connaissance du PGMR modifié intégral, nous vous invitons à consulter notre site Internet : www.haute-yamaska.ca

? Pour plus d'information : 450 378-9975

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS AU PGMR

Pour faciliter la compréhension du dossier, certains passages du projet de modification du PGMR de la MRC de La Haute-Yamaska ont été adaptés et vulgarisés, tout en restant fidèles à l'esprit du document intégral.

EN BREF...

En vertu du Plan québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, les MRC avaient le devoir d'adopter un Plan de gestion des matières résiduelles visant à mettre en valeur un minimum de 60 % des matières résiduelles générées sur leur territoire respectif. En 2005, la MRC de La Haute-Yamaska a emboîté le pas en adoptant son propre PGMR. Ci-contre, les principales réalisations sont présentées.

Le PGMR de la MRC fait maintenant l'objet d'une modification parce que le Plan initial proposait une troisième voie de collecte pour les matières organiques contenues dans les ordures ménagères (par l'ajout d'un troisième bac roulant pour chaque unité d'occupation).

La MRC recommande de maintenir la collecte « porte-à-porte » à deux voies existante (avec les bacs roulants bleu et gris déjà en place) et d'implanter un centre de « tri-compostage » en mesure de gérer toutes les matières organiques produites sur le territoire, y compris les boues d'épuration et des installations septiques.

Avec cette option, les ordures ménagères contenues dans le bac gris seraient directement acheminées au centre de « tri-compostage » et triées mécaniquement pour notamment en extraire la portion organique.

BILAN DES RÉALISATIONS 2005 - 2008

Depuis la mise en œuvre du PGMR en 2005, plusieurs mesures ont amélioré le paysage de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska. Voici un échantillon des principales réalisations :

- implantation du bac roulant pour la collecte des matières recyclables de porte en porte sur l'ensemble du territoire;
- collecte des boues des 11 500 installations septiques du territoire;
- élargissement aux industries, commerces et institutions (ICI) de la collecte municipale des matières recyclables;
- gestion régionale du volet enfouissement;
- prise en charge régionale, par la MRC, de la collecte des ordures et des matières recyclables d'origine domestique depuis le 1er janvier 2009.

Outre ces réalisations, de nombreuses activités de communication et de sensibilisation sur divers aspects de la gestion des matières résiduelles ont été mises de l'avant, notamment des séances d'information, des forums, des formations et diverses publications dans plusieurs médias régionaux.

Finalement, la MRC a créé un comité de surveillance et de suivi du PGMR composé de représentants du milieu des affaires, du monde municipal, de groupes environnementaux et de la population.

LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES : UNE ÉTAPE CLÉ À FRANCHIR

La gestion des matières organiques est généralement la dernière pièce d'un PGMR à être mise en œuvre. Devant la complexité que représente leur mise en valeur, la MRC a mis à contribution un organisme à but non lucratif, soit la Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska (COGEMRHY) dont la responsabilité est de planifier, développer et offrir des services de gestion des matières résiduelles à la MRC de La Haute-Yamaska.

Depuis sa formation, en 2006, ce regroupement a évalué en priorité les avenues de gestion de nos

matières organiques et proposé des solutions concrètes à la MRC.

Plusieurs hypothèses de travail ont été évaluées en tenant compte de différents éléments dont les volumes et les caractéristiques des matières organiques générées sur le territoire, la localisation des infrastructures de traitement et les coûts. Spécifiquement pour la gestion de la portion organique contenue dans les ordures ménagères, deux options principales, avec variantes, sont ressorties :



OPTION 1

La collecte à deux voies, soit une collecte des matières recyclables via le bac bleu et une collecte des ordures ménagères via le bac gris.

Les ordures ménagères contenues dans le bac gris seraient acheminées à un centre de « tri-compostage » où elles seraient traitées. À titre indicatif :

- les matières organiques seraient extraites et compostées* sur place dans un bâtiment fermé avec traitement de l'air par biofiltre pour capter et traiter les odeurs;
- la portion des matières résiduelles ne pouvant être valorisée serait dirigée vers le lieu d'enfouissement régional.

* Compost certifié par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Les matières recyclables (papier, carton, verre, plastique et métal) continueraient d'être récupérées et acheminées à un centre de tri distinct pour leur mise en valeur.



OPTION 2

La collecte à trois voies, soit une collecte des matières recyclables via le bac bleu, une collecte des ordures ultimes (ne pouvant être valorisées d'aucune façon) via le bac gris et, finalement, une collecte des matières organiques via le bac brun (résidus alimentaires et résidus verts).

Deux variantes pour cette dernière option de gestion des matières organiques ont été évaluées :

- Les matières organiques seraient acheminées à une usine de compostage en bâtiment fermé à Granby.

OU

- Les matières organiques seraient acheminées près de Sherbrooke, à Bury (localisée à environ 115 km de Granby), sur une plateforme à aire ouverte.

TABLEAU COMPARATIF DES DEUX OPTIONS

Collecte à deux voies (avec centre de tri-compostage)	Collecte à trois voies (avec bac roulant brun)
Taux de mise en valeur de près de 100 % des matières organiques et de 90 % du total des ordures ménagères.	Taux de mise en valeur entre 50 % et 60 % du total des ordures ménagères générées.
Dépassement de l'atteinte de l'objectif de mise en valeur du gouvernement de 60% des matières résiduelles.	Atteinte plus difficile de l'objectif de mise en valeur du gouvernement de 60% des matières résiduelles.
Réduction substantielle de l'enfouissement des matières organiques.*	Réduction moindre de l'enfouissement des matières organiques*.
Simplification de la tâche des citoyens et participation accrue à la mise en valeur des matières organiques contenues dans les ordures ménagères.	Tri à la source nécessaire par les citoyens (via le bac brun). Participation moindre à la mise en valeur des matières organiques domestiques.
Outils de collecte pour le citoyen: deux bacs roulants (bleu et gris)	Outils de collecte pour le citoyen: trois bacs roulants (bleu, gris et brun)
Tous les types de logements sont desservis.	Système peu adapté aux immeubles de six logements et plus.
Tri en amont des résidus domestiques dangereux (RDD) essentiel à la production de compost de qualité.**	Présence de 10 à 20 % de matières indésirables dans les matières organiques triées à la source, surtout les pellicules de plastique qui sont proscrites.
Sensibilisation de la population très importante.	Sensibilisation de la population très importante.
Coût de traitement des boues (épuration et installations septiques) avantageux.	Coût de traitement des boues (épuration et installations septiques) moins avantageux.
Option plaçant la MRC à l'abri de la fluctuation des coûts d'enfouissement et de transport.	Action plaçant la MRC davantage à la merci de la fluctuation des coûts de traitement, d'enfouissement et de transport.
Réduction importante des gaz à effet de serre.	Réduction moindre des gaz à effet de serre.

* Les matières organiques sont en grande partie responsables des problématiques environnementales associées aux lieux d'enfouissement.
 ** La MRC prévoit mettre en place certains services de collecte de RDD pour aider la population à récupérer ce type de matières.

GESTION INTÉGRÉE & VISION RÉGIONALE

Les avantages et les inconvénients de l'une et l'autre des options, intégrant leurs variantes, ont été passés au peigne fin. Suite à d'intenses réflexions, sur la base de différentes études et d'une bonne évaluation de projets concrets similaires ici et ailleurs, COGEMRHY recommande à la MRC l'option de la collecte à deux voies avec l'implantation d'un centre de « tri-compostage ».

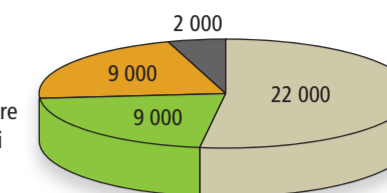
En effet, cette option a le net avantage de permettre à la MRC de gérer, au même endroit et avec un haut taux de mise en valeur, l'ensemble des matières organiques générées sur le territoire d'origine domestique (y compris les immeubles à logements multiples), tout en incluant les boues d'épuration et d'installations septiques.

À l'heure actuelle, presque toutes les matières compostables produites sur le territoire sont enfouies.

Afin de répondre aux objectifs gouvernementaux et d'affirmer son leadership environnemental, la MRC désire mettre en place une solution intégrée qui permettra de transformer ces ressources en une matière première : le compost.

Le « tri-compostage » permet de séparer les différentes matières résiduelles en fonction de leurs caractéristiques en vue d'une mise en valeur optimale.

Matières compostables éliminées pouvant être valorisées (tonnes métriques)



■ Résidus alimentaires
 ■ Résidus verts
 ■ Boues de la station d'épuration de Granby
 ■ Boues des installations septiques

La MRC de La Haute-Yamaska a pris le temps de bien évaluer les avantages et les inconvénients de l'une et l'autre des options. Toutefois, en fonction du besoin de la MRC de gérer de façon intégrée plusieurs catégories de matières organiques en visant un taux de mise en valeur élevé, il ressort clairement que l'option de la collecte à deux voies, assortie d'un procédé de « tri-compostage » se démarque.

UN SITE FONCTIONNEL

Après évaluation, le site adjacent à la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby semble le mieux adapté. En effet, sa localisation permettrait d'acheminer les boues d'épuration produites directement par convoyeur. Le volume de ces boues est relativement élevé, soit 24 000 tonnes annuellement.

UN SERVICE ADDITIONNEL

Quelle que soit l'option retenue, la mise en valeur de la fraction organique des ordures ménagères nécessitera l'implantation d'un nouveau service qui engendra nécessairement une augmentation des coûts.

Faits saillants des prévisions budgétaires

- Actuellement, il en coûte, à la base, 143 \$ la porte pour gérer les matières résiduelles d'origine domestique pour lesquelles la MRC a la responsabilité.
 - En ajoutant le procédé de « tri-compostage » à la collecte à deux voies existante (option 1), les prévisions budgétaires sont les suivantes*...
 - 246 \$ la porte (volume de 47 000 tonnes/an)
 - 226 \$ la porte (volume de 65 000 tonnes/an)
 - 186 \$ la porte (volume de 94 000 tonnes/an)
 - Dans le cas de l'option de la collecte à trois voies avec site de compostage (option 2), la prévision budgétaire moyenne est la suivante*...
 - 182 \$ la porte
- *Prévisions pour l'année 2011.

Ces prévisions illustrent que l'option de la collecte à deux voies avec « tri-compostage » se compare à l'option de la collecte à trois voies, notamment dans le cas d'un volume de 94 000 tonnes/an de matières organiques.

La MRC considère que le choix de la meilleure option repose avant tout sur l'adéquation entre les taux de mise en valeur et les coûts. C'est sur cette base que l'option 1, soit la collecte à deux voies existante avec centre de « tri-compostage », est privilégiée.

Et bientôt d'autres mesures...

Les matières résiduelles doivent être gérées selon une vue d'ensemble des besoins du territoire. Ainsi, d'autres mesures sont envisagées afin de continuer, étape par étape, à réduire nos volumes de résidus dirigés vers l'enfouissement. En voici un aperçu :

- élaboration de scénarios de collectes de RDD sur l'ensemble du territoire;
- aménagement d'éco-centres;
- incitation à l'herbicyclage et au compostage domestique;
- renforcement de la collecte des matières recyclables des ICI;
- audits environnementaux auprès des ICI;
- mise en valeur de résidus de construction et de démolition;
- poursuite des activités d'information et de sensibilisation.

Nous vous invitons à participer en grand nombre à la consultation publique sur le projet de modification du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska.

? Nous sommes à votre écoute, car la gestion des matières résiduelles, ça nous concerne tous! www.haute-yamaska.ca

*Tout au long du texte, le terme « matières organiques » désigne les matières pouvant être compostées et dont le constituant principal est le carbone. Exemples : résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration et boues d'installations septiques.